Nations Unies S/2004/222



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mars 2004

Original: français

Lettre datée du 17 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 2 mars 2004 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-27679 (F) 190304 190304

Annexe

Lettre datée du 2 mars 2004, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

[Original : anglais]

En application des résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité portant sur la période allant du 12 novembre 2003 au 12 février 2004. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir mettre à la disposition du Conseil de sécurité le texte de ce rapport.

(*Signé*) Jaap de **Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport trimestriel sur les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS)

1. Le présent rapport couvre la période allant du 12 novembre 2003 au 12 février 2004. Au 10 février, la FIAS était forte de 6 264 hommes, dont 233 soldats originaires de 11 pays non membres de l'OTAN.

2. Le Ministre Hikmet Çetin a pris ses fonctions de Haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan le 25 janvier 2004. Il aura pour responsabilité de faire progresser la mise en oeuvre des aspects politico-militaires de l'aide que l'Alliance apporte à l'Autorité afghane de transition en application des engagements souscrits dans l'Accord de Bonn.

Pays partenaires et pays non membres de l'OTAN fournissant des contingents

3. Au 10 février, 19 pays membres de l'OTAN et 11 pays non membres participaient à la mission de la FIAS.

Sécurité

4. La situation en matière de sécurité à Kaboul et dans ses environs (zone d'opérations de Kaboul) est généralement calme, mais pas stable. Les 27 et 28 janvier 2004, deux attentats-suicide ont été perpétrés contre des patrouilles canadienne et britannique de la FIAS, causant la mort d'un soldat canadien et d'un soldat britannique; six autres soldats ont été grièvement blessés. La FIAS continue de recevoir de nombreuses mises en garde, mais poursuit néanmoins ses activités de sécurisation, en coopération avec l'Armée nationale afghane et la police de Kaboul.

5. La FIAS a pris le commandement des activités de l'équipe allemande de reconstruction de province à Kunduz le 30 décembre 2003. La situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de Kunduz est jugée calme, mais pas stable. Les milices d'opposition n'ont pas de présence organisée dans cette zone, qui présente néanmoins un intérêt du fait qu'elle est au coeur de la production de stupéfiants. L'infrastructure locale est fragile, la police a une autorité limitée et les antagonismes entre factions et entre tribus continuent de miner la sécurité. La mise en oeuvre à Kunduz du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, l'un des projets pilotes, n'a pas sensiblement intensifié les tensions.

Appui à l'Autorité afghane de transition et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

A. Appui à la mise en oeuvre de l'Accord de Bonn

6. La FIAS contribue de diverses manières à la mise en oeuvre de l'Accord de Bonn :

a) La Loya Jirga constituante a été réunie par l'Autorité afghane de transition du 14 décembre 2003 au 4 janvier 2004. La FIAS a assuré un appui de deuxième niveau en matière de sécurité et a également pris l'initiative d'organiser la coordination d'une cellule d'intervention rapide pour répondre à tout incident

compromettant la sécurité, d'importantes activités de détection de la présence d'engins explosifs sur le site de la réunion, et d'activités d'information sur cette réunion. Elle avait également mis en place un dispositif de soins médicaux en cas d'urgence;

b) Le 30 décembre 2003, la FIAS a posé le premier jalon du renforcement de son soutien à l'Autorité afghane de transition en prenant le commandement de l'équipe de reconstruction de province à Kunduz. L'élargissement de l'influence de l'Autorité afghane de transition dans les provinces au-delà de la capitale s'en trouvera ainsi favorisée;

c) La FIAS appuie le processus d'inscription sur les listes électorales à Kaboul depuis son ouverture le 1er décembre 2003 et assure une sécurité de deuxième niveau, lorsque cela lui est demandé, dans la limite de ses moyens et capacités;

d) La FIAS partage la préoccupation générale et espère que le processus d'inscription sur les listes électorales aura suffisamment progressé d'ici à la tenue des élections en juin 2004. Elle a néanmoins contribué au processus de planification. Le rôle exact de la FIAS et la nature de l'assistance requise en matière de sécurité, définis sur la base du plan des opérations de l'organe mixte chargé d'organiser les élections qu'il est proposé de créer, restent à définir, compte tenu du rôle essentiel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de l'Autorité afghane de transition dans l'organisation et la sécurité du processus électoral.

B. Appui à la réforme du secteur de la sécurité

7. Avec l'ajout de Herat et Jalalabad, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion comporte maintenant huit projets pilotes.

a) Le projet pilote de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), qui bénéficie de l'appui de la FIAS à Kaboul, et a permis de désarmer officiellement 1 797 membres de milices afghanes, a pris fin le 29 janvier 2004. Des discussions sont en cours entre le Ministère afghan de la défense et la FIAS afin d'étudier le meilleur moyen de maintenir la dynamique créée par ce projet pilote, de sorte qu'il puisse déboucher progressivement sur une campagne de désarmement, de démobilisation et de réinsertion plus substantielle.

b) Des projets pilotes sont en cours à Kunduz et Gardez; les préparatifs en vue du lancement d'un projet de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à Mazar-e-Charif sont bien avancés, et la planification du programme de Bamian a commencé. Le programme pilote pour Kandahar devrait démarrer à la fin février.

c) Bien que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion tienne compte des armes lourdes, il ne leur accorde pas une place spécifique. La FIAS a lancé un programme de regroupement des armes lourdes devant permettre de rassembler des armes lourdes en provenance de Kaboul et de ses environs. Planifiée et mise en oeuvre en coopération étroite avec le Ministère afghan de la défense, cette initiative, qui bénéficie d'un soutien de plus en plus large, est une mesure de renforcement de la confiance visant des publics aussi bien internes qu'externes, qui permettra d'améliorer la situation en matière de sécurité à Kaboul. Le 12 janvier, un accord entre la FIAS et le Ministère afghan de la défense a été conclu et, le 15 janvier, le Programme de regroupement d'armes lourdes a

démarré officiellement à Kaboul, avec l'acheminement d'un premier convoi d'armes lourdes. Le projet suivant a démarré le 10 février. Les programmes de regroupement d'armes lourdes et de désarmement, démobilisation et réinsertion continuent d'être exécutés en parallèle et se renforcent mutuellement.

8. La FIAS a continué de prêter son concours à la formation de l'Armée nationale afghane, en mettant à disposition des équipes de formation mobiles axant la formation sur l'artillerie, la neutralisation des explosifs et munitions et les soins médicaux. Des équipes de formation incorporées et un programme de « mentor » aideront à assurer le perfectionnement de l'encadrement et la formation professionnelle dans les services de l'état-major de l'armée nationale afghane au siège et d'unités homologues. D'autres possibilités de formation sont à l'étude.

9. Le renforcement des capacités de l'autorité des forces de police nationale afghane demeure indispensable à l'extension de l'état de droit et de l'autorité du gouvernement central. À Kaboul, la FIAS continue d'apporter une contribution au programme de formation de la police dirigé par l'Allemagne, et ce, par la voie de patrouilles conjointes et en contribuant à une étude de l'organisation interne de la police de Kaboul. La FIAS a aussi dispensé à la police des frontières de l'aéroport international de Kaboul une formation de base et une formation au maniement des armes.

10. Le Centre mixte de coordination pour les questions de sécurité, qui a été créé le 22 septembre 2003 et est placé sous la direction de la FIAS, continue d'enregistrer des succès modestes dans les efforts qu'il déploie pour inciter les différents organismes de l'Autorité de transition afghane situés à Kaboul à coordonner leur action dans le domaine de la sécurité. Le décret qui officialise le statut du Centre et les mesures énergiques prises pour regrouper les différents organismes de l'Autorité afghane de transition laissent augurer une amélioration des opérations de coordination et de sécurité menées par l'Autorité à Kaboul.

11. La FIAS a prêté un appui au programme de lutte contre les stupéfiants dirigé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en assurant l'hébergement et la protection rapprochée des équipes chargées de former les forces de lutte contre les stupéfiants de l'Autorité de transition afghane à Kaboul.

12. Les réformes judiciaires qui sont indispensables à l'instauration de l'état de droit sont indissociablement liées aux éléments fondamentaux de l'Accord de Bonn, notamment ceux qui ont trait à la formation de la police et à la lutte contre les stupéfiants. En outre, la FIAS continue de coopérer étroitement avec les ministères de l'Autorité de transition afghane en vue de recenser et de traiter les problèmes ayant un impact direct sur l'état de droit.

Attaques dirigées contre la FIAS et activités opérationnelles de la Force

13. Depuis le 11 novembre 2003, la FIAS a été la cible de neuf attaques. Cinq de ces attaques, au cours desquelles des roquettes et des engins explosifs de fabrication artisanale ont été utilisés, se sont produites en décembre 2003 sans faire de victimes. Trois autres ont eu lieu en janvier 2004. Il s'agissait d'explosions qui se sont produites au sud de l'aéroport international de Kaboul et à Kandahar, et de deux attentats-suicide perpétrés près du camp Julien de l'armée canadienne et du camp Souter de l'armée britannique, qui ont tué 17 Afghans et 2 soldats de la FIAS. Le

3 février, deux explosions provoquées par des roquettes tirées à partir des quartiers sud-est de Kaboul ont eu lieu sans faire ni victimes ni dégâts.

14. Depuis que l'OTAN a pris la relève de la FIAS, c'est l'Allemagne qui, en tant que pays chef de file, a continué de diriger l'aéroport international de Kaboul. Cet aéroport est essentiellement utilisé par des avions opérant pour le compte des militaires et de la communauté internationale. À l'heure actuelle, la compagnie de transport aérien afghane est la seule à en faire un usage commercial. Il est indispensable que la communauté internationale adopte une approche commune pour la remise en état de cette installation. Pour accélérer ce processus, l'OTAN apportera sa contribution à l'élaboration d'un document-cadre de l'Organisation internationale de l'aviation civile en vue de la remise en état de l'aéroport. Il sera ensuite demandé aux autorités afghanes d'approuver ce document. Un plan de transition a été mis au point en vue d'assurer la passation des pouvoirs entre l'Allemagne et l'OTAN. Cette phase de transition a débuté le 11 février et devrait s'achever d'ici à juin 2004.

Perspectives

15. Conformément à la résolution 1510 (2003) du Conseil de sécurité, et comme l'a approuvé le Conseil de l'Atlantique Nord, les efforts de planification se poursuivent en vue d'une expansion de la FIAS qui permette d'appuyer et de renforcer la capacité de l'Autorité afghane de transition à garantir un environnement plus sûr à son peuple et à ses mécanismes gouvernementaux. La FIAS a continué de s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée et qui consiste à aider l'Autorité afghane de transition à assurer la sécurité dans ses zones d'opérations. Le climat de sécurité risque de se détériorer dans certains zones circonscrites, notamment à l'occasion des préparatifs et de la tenue des élections prévues pour l'été 2004. On s'attend à une amélioration à moyen et à long terme de la sécurité dans les zones d'opérations de Kaboul et de Kunduz. La Force continue de se consacrer activement à la réforme du secteur de la sécurité et d'apporter un soutien actif aux organismes de l'Armée nationale afghane et de l'Autorité afghane de transition chargées des questions de sécurité. Le succès des travaux de la Loya Jirga constituante ont amené la Force à axer désormais l'assistance fournie à l'Autorité afghane de transition au titre du processus découlant de l'Accord de Bonn sur le programme d'élections à venir.